

221C2278  
FR0004035913-FS0716

3 septembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**ILIAD**  
(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 3 septembre 2021, la société par actions simplifiée HoldCo II (16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi, le 2 septembre 2021, individuellement en hausse, par suite d'acquisitions d'actions ILIAD dans le cadre de l'offre publique visant lesdites actions (cf. notamment D&I 221C1927 du 30 juillet 2021), le seuil de 25% du capital de la société ILIAD et détenir individuellement 14 966 856 actions ILIAD représentant autant de droits de vote, soit 25,08% du capital et 16,27% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

À cette occasion, M. Xavier Niel a précisé n'avoir franchi **aucun seuil** et a précisé détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 45 267 536 actions ILIAD représentant 75 495 362 droits de vote, soit 75,85% du capital et 82,06% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
HoldCo	29 605 872	49,61	59 211 744	64,36
HoldCo II (détenue à 95% par HolCo SAS)	14 966 856	25,08	14 966 856	16,27
M. Xavier Niel	621 954	1,04	1 243 908	1,35
Rock Investment	67 854	0,11	67 854	0,07
NJJ Market	5 000	0,01	5 000	0,01
<b>Total M. Xavier Niel</b>	<b>45 267 536</b>	<b>75,85</b>	<b>75 495 362</b>	<b>82,06</b>

2. Par le même courrier la déclaration d'intention suivante a été effectuée :
- « le franchissement de seuil résulte de l'acquisition par HolCo II SAS d'actions ILIAD [dans le cadre de l'offre publique en cours (cf. D&I 221C1927 du 30 juillet 2021)] ;
  - HoldCo II SAS ne détient pas d'instruments et n'est pas partie à des accords visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
  - M. Xavier Niel et les sociétés qu'il contrôle [visées ci-dessus] n'agissent pas de concert avec un tiers ;
  - HoldCo II SAS va poursuivre ses achats dans le cadre de l'offre publique ;
  - M. Xavier Niel et les sociétés qu'il contrôle visées ci-dessus détiennent d'ores et déjà le contrôle d'ILIAD ;
  - HolCo II SAS n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote d'ILIAD ;
  - HolCo II SAS soutient la stratégie actuellement mise en œuvre par ILIAD ;
  - [si les conditions sont remplies, un retrait obligatoire sera mis en œuvre à l'issue de l'offre publique] ;
  - M. Xavier Niel et les sociétés qu'il contrôle n'ont pas l'intention de solliciter de nouveaux postes au sein du conseil d'administration d'ILIAD. »

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 59 680 746 actions représentant 92 003 762 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.